

**N° d'ordre : 10**

**N° délibération : 2024.248.SP**

# CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

**Séance Plénière du lundi 11 mars 2024**

## **Cadre d'actions 2024-2028 de la stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur**

### **Synthèse**

Après avoir présenté sa stratégie scientifique « Recherche, Enseignement supérieur, Transfert de Technologie, Diffusion de la Culture Scientifique » à l'occasion de la séance plénière du Conseil Régional du 12 octobre 2022, il s'agit aujourd'hui pour la Région de présenter son cadre d'actions qui affirme et priorise sa stratégie en matière d'enseignement supérieur.

En effet, malgré des améliorations, le constat déjà mis en avant dans le SRESRI en 2018, d'un moindre taux de poursuite d'études supérieures par les jeunes de Nouvelle-Aquitaine, comparativement à la moyenne nationale, en dépit d'une meilleure réussite au baccalauréat, perdure et amène la région à conforter son ambition de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur.

Au -delà, l'enjeu d'augmenter l'attractivité et l'offre existante en matière de formation scientifiques et technologiques, en vue de répondre aux besoins en compétence pour faire face aux transitions, est réaffirmé comme une priorité majeure pour notre économie régionale. Dans un contexte où les formations du supérieur constituent le meilleur vecteur de la mobilité sociale et une condition décisive de l'accès à l'emploi, la présence des acteurs de l'enseignement supérieur joue un rôle structurant notamment sur les territoires.

Plus largement, il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés néo-aquitains, quelques soit leur niveau de qualification (du bac+1 au

bac +8) en cohérence avec les besoins de notre économie régionale, en lien fort avec les enjeux de la société de demain.

Cette nécessité de mieux informer et attirer vers les formations d'excellence, notamment par la recherche comme le doctorat est rappelée. Il est nécessaire de mieux valoriser le parcours doctoral auprès des entreprises et mettre en lumière le soutien qu'apporte la région en matière de co-financement des thèses par exemple.

### **Incidence Financière Régionale**

Les actions associées seront soutenues dans le cadre des Commissions Permanentes et sous réserve des crédits inscrits aux budgets.

### **Autres Partenaires mobilisés**

Les autres collectivités du territoire sont aussi parties prenantes.

---

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

## SEANCE PLENIERE DU LUNDI 11 MARS 2024

**N° délibération : 2024.248.SP**

N° Ordre : **10**

Réf. Interne : 3316493

B - JEUNESSE

**B05 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**205A - Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures**

### **OBJET : Cadre d'actions 2024-2028 de la stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L 4211-1, L4221-1 et suivants,

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche qui a confié aux Régions depuis le 1er janvier 2014, la compétence relative à la coordination « des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics », le texte précise que l'État transfère aux Régions les crédits qu'il accordait à ces initiatives,

Vu la délibération n°2018.506.SP de la Séance Plénière du Conseil Régional en date du 26 Mars 2018 relative à l'adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) pour la Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2019.2251 du Conseil Régional du 16 décembre 2019 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),

Vu la délibération n° 2021.511.SP de la Séance Plénière du Conseil Régional en date du 29 Mars 2021, pour favoriser la poursuite d'études et accompagner la réussite de tous les jeunes dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2022.950.SP adoptée en Séance Plénière du 20 Juin 2022 concernant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, SRDEII

Vu la délibération n°2022.976.SP adoptée en Séance Plénière du 20 Juin 2022 concernant le Plan de soutien à la médecine vétérinaire pour les animaux de rente 2022-2026,

Vu la délibération n°2022.1732.SP adoptée en Séance Plénière du 17 Octobre 2022 concernant la stratégie scientifique du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine Recherche, Enseignement supérieur, Transfert de Technologie, Diffusion de la Culture Scientifique,

Vu la délibération n°2023.1727.SP en Séance Plénière du 16 octobre 2023, adoptant le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles 2023 - 2028 (CPRDFOP)

Vu la délibération n°2023.2083 adoptée en Séance Plénière du 13 novembre 2023 concernant Néo Terra,

Vu l'avis Conseil Economique Social et Environnemental Régional de Nouvelle-Aquitaine ;  
Vu la commission n°2 "Éducation, Lycées, Orientation, Jeunesse, Enseignement Supérieur et Recherche " réunie et consultée ;

## **Introduction**

Cette délibération vise à définir le **cadre d'actions** de la politique Enseignement Supérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2024-2028, à travers **quatre grandes priorités**.

Cette stratégie a été **partagée avec les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur**, dans le cadre de l'instance de gouvernance de la Conférence régionale de la Recherche, Enseignement Supérieur et Transfert de Technologie (**CREST**) à travers de nombreux groupes de travail, dans un souci de co-construction. Au-delà d'échanges **en transversalité** en interne de la collectivité (Pôle Education et Citoyenneté, Pôle Formation, Direction Innovation Filière, Attractivité), elle a aussi fait l'objet d'une demande de contribution au Comité consultatif pour la Recherche, le Développement et l'Innovation durables en Nouvelle-Aquitaine (**CoRDINA**).

Dans son périmètre de compétences, et en interaction constante avec les parties prenantes du territoire, la Région agit de longue date pour **réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à – et de réussite dans – l'enseignement supérieur**.

C'est donc dans le **confortement** de cette perspective que **trois objectifs stratégiques** sont réaffirmés :

- *Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers néo-aquitains et leur réussite dans une perspective d'ascenseur social,*
- *Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés dans les filières économiques stratégiques de la Nouvelle-Aquitaine pour préparer la société de demain,*
- *Organiser et piloter la communauté des acteurs de l'écosystème régional d'enseignement supérieur.*

Pour plus d'impact et de visibilité ces objectifs stratégiques seront déployés autour de **quatre priorités d'actions** :

- *Le développement des formations techniques et d'ingénierie,*
- *Le renforcement et la cohérence du maillage territorial de l'enseignement supérieur,*
- *L'articulation renforcée de l'offre de formation d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des filières régionales,*
- *Le soutien à la formation doctorale.*

Après avoir présenté sa stratégie scientifique « Recherche, Enseignement supérieur, Transfert de Technologie, Diffusion de la Culture Scientifique » à l'occasion de la séance plénière du Conseil Régional du 12 octobre 2022, il s'agit aujourd'hui pour la Région de décliner son cadre d'actions qui affirme et priorise sa stratégie en matière d'enseignement supérieur.

## **I. Une stratégie régionale Enseignement Supérieur réaffirmée face aux enjeux et aux constats partagés**

Dans le respect de ses orientations structurantes, la Région s'est fondée sur un constat et des enjeux bien identifiés par les acteurs pour réaffirmer ses objectifs stratégiques en matière d'enseignement supérieur.

### **Une stratégie Enseignement supérieur réaffirmée en écho avec les orientations structurantes régionales**

Dans la dynamique des cadres stratégiques qui la guident (SRESRI<sup>1</sup>), la stratégie Enseignement Supérieur se conforte et se réaffirme comme étant une priorité de l'action politique régionale.

La Région Nouvelle-Aquitaine place l'humain au cœur des priorités et des équilibres territoriaux au profit des solidarités (SRDEII<sup>2</sup>, Néo-Terra<sup>3</sup>), pour développer le capital humain, par la formation et la création d'emplois comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires. Elle a besoin de préparer les compétences aux emplois d'aujourd'hui et aux enjeux de demain tout en sécurisant et en fluidifiant les parcours professionnels.

Il faut permettre à chaque Néo-aquitain de faire des choix éclairés, émancipateurs et durables en matière de formation (CPRDFOP<sup>4</sup>), le tout dans la philosophie portée par le CESER<sup>5</sup> d'une feuille de route Néo societas, dédiée aux attentes de transformation sociale autour des enjeux d'égalité.

La stratégie Enseignement Supérieur est en parfaite cohérence avec ces cadres, et s'en fait pleinement l'écho dans sa déclinaison opérationnelle.

### **Une stratégie régionale confortée en réponse à des constats et des enjeux partagés**

Dans son périmètre de compétences, et en interaction constante avec les parties prenantes du territoire, la Région agit pour réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à - et de réussite dans - l'enseignement supérieur, et plus largement d'accès à la connaissance de tous les néo-aquitains.

#### ***Des problématiques d'accès au supérieur***

L'enjeu majeur identifié par le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), adopté en mars 2018, est un moindre taux de poursuite d'études supérieures par les jeunes bacheliers de Nouvelle-Aquitaine, comparativement à la moyenne nationale, en dépit d'une meilleure réussite au baccalauréat. Cette caractéristique guide l'action régionale avec l'inscription d'une ambition dédiée dans ce SRESRI, en faveur de la nécessité de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur (Ambition 2).

Malgré des améliorations, ce constat reste toujours d'actualité, et la région Nouvelle-Aquitaine se situe en bas des classements en termes de poursuite d'études juste avant la

<sup>1</sup> SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Innovation voté en 2018

<sup>2</sup> SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, voté en 2022

<sup>3</sup> Feuille de route Néo Terra voté en 2023

<sup>4</sup> CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles 2023 – 2028 voté en 2023

<sup>5</sup> CESER : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Corse. En effet, le taux de poursuite des 3 académies de la région est de 73.20 % alors qu'au niveau national il atteint 78.50 %<sup>6</sup>. Une étude menée par la DATAR est en cours pour comprendre les causes d'une moindre poursuite de nos jeunes néo-aquitains, dans une approche d'effets structurels et résiduels.

En effet, les problématiques d'accès au supérieur sont multifactorielles et ne peuvent être réduites à la simple ambition des jeunes à poursuivre ou non leurs études : l'autocensure (notamment chez les jeunes filles, et les jeunes des territoires urbains sensibles ou ruraux), des difficultés matérielles d'accès aux études (transport, logement, absence d'offre en proximité), viennent très souvent percuter les trajectoires d'études des jeunes de nos territoires. Les conséquences post-covid sur l'appréhension du parcours d'études et d'expérience de vie étudiante sont aussi prégnants avec un nombre toujours croissant de jeunes en situation de décrochage et/ou de difficultés psychosociologiques. Les crises climatiques et environnementales, sanitaires et géostratégiques affectent toute la société mais impactent particulièrement les jeunes qui sont victimes d'une perte de confiance en l'avenir. Or, exposer la jeunesse au désespoir, c'est produire une société fragile et instable.

### ***Un maillage territorial de l'offre du supérieur contrasté***

L'écosystème enseignement supérieur est riche en Nouvelle-Aquitaine (6 universités, 26 écoles d'ingénieurs, 5 écoles artistiques et culturelles nationales<sup>7</sup>, une école d'architecture...) réparti sur 64 sites<sup>8</sup>.

Bien que la majorité de l'offre d'enseignement supérieur se situe dans les villes universitaires, une partie des formations est dispensée dans les territoires y compris ruraux. L'offre de formation en proximité est souvent un premier pas vers l'enseignement supérieur et permet à certains jeunes de pouvoir envisager une poursuite d'études en levant un certain nombre de freins liés aux problématiques géographiques (transports, logements) et financières d'accès, voire de freins psycho-sociaux (éloignement familial).

La présence d'une offre de formation dans les territoires constitue un service public au bénéfice du développement local.

Face aux forts enjeux pour certains de ces territoires de maintenir des populations jeunes et formées, indispensables pour (re)créer les dynamiques économiques et sociales locales, il est important d'être attentif à la coordination des actions publiques en matière de développement de l'enseignement supérieur. L'accroissement de l'offre doit se faire en concertation et en réponse à des besoins identifiés et dans le souci de la présence d'initiatives et d'infrastructures nécessaires à l'expérience de vie étudiante (logement, restauration, initiatives étudiantes, culturelles, sportives...). La coordination de tous les acteurs (collectivités locales, établissements du supérieur, entreprises et réseaux économiques locaux, Région) est indispensable à la réussite des projets de développement de l'offre dans le souci d'un maillage de l'enseignement supérieur pertinent au service de la réussite des jeunes. Le tout dans la recherche d'un équilibre territorial entre les différents sites, notamment en faveur des plus fragilisés ou moins dotés.

### ***Des besoins en compétences importants***

---

<sup>6</sup> Annexe 2 : La poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

<sup>7</sup> L'intervention de la Région pour ces 5 écoles est réalisée conformément au règlement d'intervention de la politique régionale en faveur de la culture.

<sup>8</sup> Annexe 3 : Maillage universitaire de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine

À travers son SRESRI, la Région Nouvelle-Aquitaine porte également l'ambition de « développer les déterminants de l'innovation sur le territoire régional » (ambition 4) par la promotion d'une offre de formation initiale et continue en lien avec les besoins des territoires (objectif 10) en favorisant et en accompagnant les dynamiques et initiatives entrepreneuriales (objectif 12). L'enseignement supérieur permet de nourrir le continuum de la recherche à l'innovation en façonnant les compétences nécessaires aux entreprises du territoire, au bénéfice des ambitions régionales en matière de souveraineté et de dynamisme économique, notamment en matière de réindustrialisation.

Dans le respect des valeurs portées par l'enseignement supérieur, il s'agit notamment de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés néo-aquitains, quel que soit leur niveau de qualification (du bac+1 au bac +8 ou Doctorat) en cohérence avec les besoins de l'écosystème régional, et en lien fort avec les enjeux de transition. La structuration des filières régionales prioritaires constitue la référence en la matière.

Le soutien à l'entrepreneuriat étudiant, principalement porté par les PEPITEs (Pôles Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) est aussi un axe fort de la politique régionale pour répondre aux besoins d'une société plus créative et plus innovante.

Nos jeunes diplômés doivent devenir des citoyens éclairés à l'esprit critique, capables de porter les innovations nécessaires à la société demain et au service de notre économie régionale. L'évolution des priorités stratégiques de la politique d'innovation (*biosourcing, reconquête industrielle, sécurité numérique, etc.*) implique une adéquation des formations notamment de l'enseignement supérieur.

### **Un cadre d'action qui fixe 3 objectifs stratégiques en réponse à ces enjeux**

C'est pourquoi, aujourd'hui pour rendre plus lisible sa stratégie en matière d'enseignement supérieur, la Région réaffirme et priorise ses objectifs en résonance avec ces constats partagés et aux enjeux qui en découlent.

Trois objectifs stratégiques fondent ainsi le socle du présent cadre d'actions :

- Objectif n°1 : **Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers néo-aquitains et leur réussite dans une perspective d'ascenseur social**
- Objectif n°2 : **Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés dans les filières économiques stratégiques de la Nouvelle-Aquitaine pour préparer la société de demain**
- Objectif n°3 : **Organiser et piloter la communauté des acteurs de l'écosystème régional d'enseignement supérieur**

Pour ce faire, il s'agit **d'offrir les mêmes chances** à tous les jeunes bacheliers néo-aquitains, sans distinction de genre, de filière, de territoire, d'avoir accès aux parcours d'études supérieures, en adéquation avec ses ambitions et ses aptitudes. Il ne faut toutefois pas renforcer un accès massif et généralisé de ces jeunes bacheliers aux établissements du supérieur, pour éviter de les conduire à l'échec particulièrement pour ceux qui n'ont ni l'envie ni les capacités de réussir dans certaines formations. L'opportunité d'une poursuite d'études éclairée doit être possible pour tous.

Il incombe en effet, à la Région de proposer un avenir désirable à une jeunesse profondément marquée par les crises et avide de construire des perspectives sociétales plus collectives et justes. C'est ainsi qu'elle contribuera à créer un véritable ascenseur social pour la jeunesse néo-aquitaine.

De manière plus large, l'objectif est de pouvoir accompagner **la montée en compétences** des futurs diplômés néo-aquitains, tant d'un point de vue académique, scientifique que du point de vue de leurs compétences comportementales et citoyennes. L'enjeu est ainsi de pouvoir mobiliser leurs compétences au plus près des besoins de filières et des territoires, pour faire de la Région Nouvelle-Aquitaine une région compétitive, sociale et souveraine.

Dans l'optique d'atteindre ces objectifs et toujours dans l'idée de consolidation du SRESRI, il s'agit bien de réaffirmer le rôle d'**animateur** de la politique Enseignement Supérieur de la Région au bénéfice de l'écosystème. La nécessité de travailler collectivement notamment à l'échelle de nos territoires est ici rappelée, afin de créer les synergies et leviers nécessaires au développement de l'Enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine. Il conviendra aussi de poursuivre le mode collaboratif et consultatif pour le déploiement de notre action, dans un souci d'amélioration continue et de partage tant des données que des solutions à déployer.

### **FOCUS : le dispositif régional Pass'En Sup.**

Parmi les dispositifs phares portés par la Région en matière d'incitation à la poursuite d'études, figure le dispositif « Pass'en Sup ». Initialement développé au sein de l'académie de Poitiers (*académie régionale où le taux de poursuite dans le supérieur est le plus faible*), il a été étendu aux deux autres académies en septembre 2021. Après une période d'expérimentation, ayant mis en évidence des difficultés à le généraliser, mais surtout, dans le souci d'une recherche de cohérence et d'articulation avec les dispositifs existants, il est proposé de faire évoluer ce dernier dès la rentrée 2024.

La nouvelle version de « Pass'en Sup » conservera son ADN d'origine à savoir : cibler les élèves qui en ont le plus besoin (*critères d'éloignement géographique des centres d'enseignement supérieur, critères sociaux, critères d'autocensure*), favoriser les immersions au sein des établissements (*participation à des enseignements TP, TD, cours magistraux, visite des locaux, restauration dans les restaurants universitaires...*), mais aussi créer les passerelles entre enseignants du secondaire et du supérieur.

Les modalités de soutien évoluent. Désormais, les établissements bénéficiaires du dispositif « Pass'en Sup » pourront être des établissements du secondaire ou du supérieur, et seront ceux éligibles dans le cadre du dispositif « Cordées de la réussite ». Sur la base de ces critères propres, la Région choisira les projets qui feront sens avec sa politique. Le public visé sera élargi et le dispositif bénéficiera désormais aux lycéens des filières professionnelles, technologiques et générales, et ce dans le souci d'offrir des perspectives d'accès aux études supérieures au plus grand nombre.

Une Cordée de la réussite particulière, portée par Sciences Po Bordeaux, existe en partenariat avec la Région depuis bientôt 20 ans : le dispositif « JPPJV – je le peux parce que je le veux ». C'est dans la recherche de cette exemplarité dans les effets positifs produits, que seront choisies les futures Cordées de la réussite estampillées « Pass'En Sup ».

Cette stratégie est construite dans une double approche, commune à l'ensemble des actions à porter :

- un prisme Filières : visant à développer et articuler les besoins du territoire par une offre de formation supérieure adaptée,
- un fil conducteur, veillant à renforcer les liens éducation / enseignement supérieur, au bénéfice de la meilleure orientation des jeunes vers le supérieur tout en activant les

leviers de notre stratégie en faveur du développement de la culture scientifique, technique et industrielle (dialogue Science Société).

## **II. Une stratégie régionale Enseignement Supérieur priorisée**

Au-delà des caractéristiques générales associées aux 3 objectifs stratégiques, la Région priorise 4 axes d'intervention dans lesquels devront s'inscrire les projets qu'elle soutiendra :

- Le développement des formations techniques et d'ingénierie
- Le maillage territorial de l'enseignement supérieur
- L'articulation renforcée de l'offre de formation d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des filières régionales
- Le soutien à la formation doctorale.

Véritable choix politique, cette mise en avant d'axes d'intervention prioritaires, est une réponse à la fois à la nécessité de concentrer l'action régionale sur des enjeux spécifiques et d'importance avec des projets ambitieux et structurants, mais aussi à celle de permettre un suivi plus efficient des actions qui y sont associées.

### **Priorité n°1 : Le développement des formations techniques et d'ingénierie**

#### **Objectif opérationnel :**

***Doubler les effectifs d'étudiants ingénieurs formés en Nouvelle-Aquitaine en permettant notamment à tous les jeunes d'accéder à une formation quels que soient leurs territoires d'origine et ce pour répondre au besoin criant d'ingénieurs et de techniciens pour l'ensemble des filières régionales.***

#### **Sous-objectifs opérationnels :**

*1.1 : Accroître l'offre de formation pour les filières techniques en bonne articulation avec les besoins des entreprises.*

*1.2 : Encourager les bacheliers vers la filière ingénierie et la mise en place des conditions favorables d'accessibilité des études*

#### **Constat**

La région ne forme que 5.6% des élèves ingénieurs contre 9.3% pour la Région Occitanie ou encore 6.8% pour la Région Pays de Loire. Pourtant, notre territoire compte 26 écoles d'ingénieurs tout statut confondu (19 dans l'académie de Bordeaux, 5 dans l'académie de Poitiers et 2 dans l'académie de Limoges) mais notre capacité à former des ingénieurs et des ingénieurs reste encore inférieure à la moyenne nationale <sup>9</sup>.

Ce constat est assez ancien (rapport Métras en 2009) et c'est pourquoi, la Région a depuis mobilisé des moyens à travers une politique volontariste en matière de développement de la formation en ingénierie.

Cette stratégie gagnante a contribué à la progression de 44% en 12 ans du nombre d'élèves ingénieurs, mais avec une grande disparité territoriale entre les 3 académies <sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Annexe 4 : Les élèves ingénieurs

<sup>10</sup> Annexe 4 : Les élèves ingénieurs

Deux tiers des élèves ingénieurs se concentrent, en effet, sur l'académie de Bordeaux. Malgré cette tendance très positive, la Région ne rattrape pas son retard.

Dans les perspectives pour 2030 des métiers les plus créateurs d'emplois figurent ceux d'ingénieurs et de cadres techniques de l'industrie. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts, d'autant que les besoins sont de plus en plus criants.

La féminisation de ces métiers reste aussi un enjeu essentiel, puisque déjà faible au niveau national (29% d'élèves ingénieures femme) la part des étudiantes dans les écoles d'ingénieurs néo-aquitaines l'est plus encore (27,4%)<sup>11</sup>.

### **Actions possibles, sans exhaustive**

Pour appuyer le développement des formations initiales des cadres techniques de l'industrie, la Région pourra soutenir les initiatives/projets visant par exemple : à encourager l'orientation vers les filières techniques et d'ingénierie, notamment dans un souci de féminisation, à concourir à créer les meilleures conditions d'études et de vie étudiante de ces filières, voir à développer des plateaux/plateformes pédagogiques à visée de professionnalisation, et plus largement à augmenter les capacités de formation.

Des projets de développement de filières de formation au sein des écoles existantes, et notamment à travers des modèles pédagogiques basée sur l'alternance sont aussi envisagés, tel le projet de développement d'une filière numérique ISA-Num à l'école d'ingénieurs interne ISA-BTP de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

La Région pourra aussi initier des actions spécifiques en propre, notamment en faveur de la promotion des écoles et/ou formations de son territoire. Pour accompagner les évolutions, elle pourra également se faire porte-parole des établissements néo-aquitains, pour appuyer la nécessité de mobiliser tous les leviers (y compris nationaux) permettant d'accroître la qualité de l'offre présente sur les territoires.

De par sa portée, et en lien avec une technicité particulière d'un haut niveau de qualification, le projet de création d'une école vétérinaire en Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des actions associées à son déploiement dans le cadre du « Plan régional de soutien à la médecine vétérinaire en milieu rural » s'inscrivent dans cette priorité. Ce projet d'envergure vise à répondre à des enjeux de souveraineté en matière de formation vétérinaire, dans le souci de veiller à la sécurité sanitaire et à la santé publique nationale. Par une pédagogie différenciante et basée sur une approche terrain renforcée, il s'agit de former les vétérinaires de demain, en capacité de relever les défis d'une seule santé. Fort de son écosystème sur cette thématique, le projet d'implantation de cette future école à Limoges, répond aussi à la nécessité d'équilibrer le maillage des forces en présence tant de recherche que de formations supérieures sur le territoire régional.

Les éventuels autres projets d'implantation d'école de haut niveau entreront aussi dans cette priorité.

## **Priorité n°2 : Le maillage territorial de l'enseignement supérieur**

### **Objectif opérationnel :**

---

<sup>11</sup> Données SIES 2021

## **Renforcer le maillage territorial de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine, notamment sur les premiers cycles, en vue de faciliter l'accès aux formations supérieures**

### **Sous-objectifs opérationnels :**

2.1 : Avoir une vision qualitative du maillage

2.2 : Faciliter l'accès au supérieur aux élèves éloignés des centres universitaires

2.3 : Développer une offre de formation supérieure en proximité

### **Constat**

Dans un contexte où les formations du supérieur constituent le meilleur vecteur de la mobilité sociale et une condition décisive de l'accès à l'emploi, la présence des acteurs de l'enseignement supérieur joue un rôle structurant. Or le taux des diplômés de l'enseignement supérieur à tendance à décroître plus on s'éloigne des grands centres urbains universitaires.

Aujourd'hui, différentes formes de territorialisation de l'enseignement supérieur existent :

- Les 15 antennes universitaires, « lieu d'enseignement supérieur accueillant des étudiants et situé hors de l'unité urbaine du siège de l'université » (7 pour l'académie de Bordeaux, 4 pour l'académie de Poitiers, 4 pour l'académie de Limoges) accueillent environ 9 600 étudiants soit 7% des effectifs universitaires régionaux.

Les inscriptions en première année (82% de l'offre est délivrée sur le 1<sup>er</sup> cycle) montrent que les antennes sont une voie d'accès à l'enseignement supérieur privilégiée pour les étudiants défavorisés et particulièrement les étudiants ruraux habitant dans le voisinage proche de l'antenne. Les données sur la réussite étudiante tendent à montrer qu'il n'y a pas d'effet clair de la localisation sur le taux de réussite en licence et en IUT. En revanche, la poursuite en deuxième cycle y est globalement plus faible avec des différences pouvant monter jusqu'à 19 % en droit<sup>12</sup>.

- L'apparition récente des « campus connectés », tiers lieu de formation labélisés par l'Etat, permettent à des étudiants « empêchés » d'enseignement supérieur pour des raisons économique, géographique ou sociale, de suivre une formation supérieure à distance. Il en existe 9 en région, ce qui place la Nouvelle-Aquitaine en 4<sup>ème</sup> position des régions les mieux dotées, ils accueillent en 2022 plus d'une centaine de jeunes.
- Les Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence (CMQe) ou encore les BTS dans lycées, sont aussi, à de très nombreuses reprises des lieux d'enseignement supérieur de proximité. La Région est d'ailleurs pro-active sur ces sujets avec le développement de son label TTNA : Talents et Territoires en Nouvelle-Aquitaine. Le continuum, secondaire, supérieur et formation continue est au cœur des préoccupations régionales, dans le souci de répondre à l'élévation du niveau de qualification de la population et particulièrement des jeunes.
- L'offre de **formation supérieure de proximité offerte au sein des lycées**, notamment dans les sections de techniciens supérieurs, constitue une véritable opportunité pour les jeunes des territoires d'accéder à l'enseignement supérieur. Le renforcement d'une offre au-delà du niveau bac+2 (*Bachelor Universitaire Technologique BUT, Licence professionnelle...*) en articulation avec des établissements universitaires constituent un axe important de développement, pour définir une offre universitaire de proximité.

<sup>12</sup> Données MESRI-SIES

Dans le cadre du projet **Ferrocampus**, le déploiement d'une offre de formation supérieure, allant jusqu'au titre d'ingénieur, répondant à la fois, à un besoin identifié de la filière ferroviaire, mais aussi, de l'écosystème local initiée en partenariat entre le lycée Bernard Palissy et l'Université de La Rochelle, se révèle être une action exemplaire à décliner sur d'autres territoires.

- Malgré les écueils possibles en matière de qualité de la formation dispensée et de coûts associés pour les familles, l'offre des écoles et des formations privées constituent aussi une alternative pour des jeunes souhaitant poursuivre dans le supérieur sur certains territoires.

Le maillage territorial des sites de formations supérieures constitue donc un levier majeur d'augmentation du niveau de formation, qui atteste des liens forts entre les politiques d'aménagement du territoire et celles de l'enseignement supérieur.

### **Actions possibles sans exhaustive**

Dans le cadre de son rôle de chef de file des collectivités en matière d'enseignement supérieur et de recherche, la Région œuvrera à la mise en place d'un dialogue et d'espaces de concertation entre tous les acteurs, au bénéfice du meilleur maillage territorial de l'offre de formation supérieure.

Les projets en lien avec le confortement et le développement des « antennes » et/ou sites de proximité des établissements seront privilégiés.

Les initiatives expérimentales d'implantation d'offre de formation dans les territoires (sans exclusive : Campus Connectés, délocalisations de formation en santé notamment, développement d'offres dans les lycées...) pourront aussi être soutenues.

La Région pourra aussi être à l'initiative d'actions en propre visant cette priorité.

### **Priorité n°3 : L'articulation renforcée de l'offre de formation d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des filières régionales**

#### **Objectif opérationnel :**

***Assurer une réponse adaptée en matière de formation du supérieur aux territoires et aux filières régionales***

#### ***Sous-objectifs opérationnels :***

*3.1 : Cartographier, identifier l'offre de formation supérieure en écho aux filières régionales*

*3.2 : Articuler les dispositifs de soutien à l'émergence de formation pour plus de pertinence*

*3.3 : Mettre en lien les offres de formation et les besoins en compétence*

#### **Constat**

La Région a développé des outils pour répondre aux besoins en formation des entreprises notamment celles qui s'inscrivent dans les vingt filières prioritaires de la Région (aéronautique, spatial défense, chimie et matériaux, santé...). Parmi elles, certaines sont déjà très structurées en matière d'offre du supérieur, d'autres émergent (les filières de la croissance bleue et l'économie verte) et vont concerner les métiers de demain et certaines peinent déjà à recruter (comme la filière numérique).

Les Feuilles de route dédiées à ces filières, les Contrats Régionaux de Filières et le label régional TTNA (Talent et Territoire en Nouvelle-Aquitaine) participent, entre autres dispositifs, sur l'ensemble des niveaux de qualification à offrir une meilleure adéquation

entre les besoins du territoire et les formations ouvertes aux jeunes. Le label national CMQ contribue aussi à cette ambition.

Pour l'enseignement supérieur, la Région soutient le développement et le renforcement des outils d'articulation afin de structurer la relation entre le monde universitaire et le monde socio-économique. Il s'agit de faciliter la remontée des besoins exprimés par les acteurs socio-économiques afin de promouvoir une offre de formation qui réponde aux besoins en compétences des filières du territoire.

Dans le cadre de France 2030, la multiplication des réponses des établissements universitaires régionaux et de leur consortium à des Appels à Manifestation d'Intérêts Compétences et Métiers d'Avenir (AMI CMA), sont autant de possibilités de conforter l'attractivité et la structuration des filières régionales. Des projets d'envergure pour lesquels la Nouvelle-Aquitaine est partenaire, confortent ces stratégies d'évolution des formations du supérieur, comme le projet Batténa (*Formation Batterie en Nouvelle-Aquitaine*) ou encore CapElena (*Compétences et Aptitudes pour 2030 : Electronique En Nouvelle-Aquitaine*), pour ne citer qu'eux.

Ce travail partenarial engagé entre filières / enseignement supérieur / formation en général, répond parfaitement aux ambitions régionales.

### **Actions possibles, sans exhaustive**

Dans ce but, il est possible d'envisager soutenir des actions et initiatives tels de nouveaux espaces de vie étudiante, d'apprentissage, d'échanges avec le monde socio-économique, ou encore des actions autour des rencontres et d'échanges multiniveaux intra et inter-établissements à mener avec les partenaires institutionnels et socio-économiques, voire la création d'outils numériques (plateformes...) ou de tout autre dispositif innovant.

Sur cette priorité, la Région mènera également des actions propres permettant d'améliorer la connaissance et la visibilité des formations et des besoins en compétence du territoire en lien et pour l'ensemble des acteurs (filières, entreprises, Education Nationale, associations, Pôle Universitaire d'Innovation, clusters, technopole, APEC etc.).

## **Priorité n°4 : Le soutien à la formation doctorale**

### **Objectif opérationnel :**

***Valoriser le parcours doctoral et les docteurs, des diplômés de très haut niveau***

### ***Sous-objectifs opérationnels :***

*4.1 : Accompagner le parcours doctoral (attirer les étudiants vers le doctorat et insérer professionnellement les jeunes docteurs)*

*4.2 : Valoriser le soutien régional aux doctorants*

### **Constat :**

La Nouvelle-Aquitaine compte près de 5 000 doctorants répartis dans 21 écoles doctorales. 8 500 thèses ont été soutenues par de jeunes docteurs depuis 2013. Cependant, la tendance nationale (suivie aussi en région) est à la baisse du nombre d'inscrits (- 15% d'inscriptions en première année depuis 2010 au plan national)<sup>13</sup>. La répartition nationale des inscriptions selon les filières de recherche est aussi hétérogène, avec une concentration forte des doctorants inscrits dans les filières Sciences Humaines

---

<sup>13</sup> Annexe 5 : Les doctorants

et Sociales (premier contingent de doctorants avec 45% des inscrits) suivent après les Sciences et leurs Interactions (37% des doctorants) et seuls 3% des inscrits le sont en Sciences Agronomiques et Ecologiques<sup>14</sup>. Trois ans après la soutenance, le taux d'insertion des docteurs diplômés s'élève à 93% avec peu de disparités entre les disciplines. Cependant, les différences apparaissent au niveau du type de contrat (CDI Vs CDD) : les emplois des docteurs en sciences du vivant apparaissent nettement plus précaires (47% de CDD).

Dans le cadre de son soutien aux allocations doctorales et postdoctorales, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite globalement valoriser son action en donnant du sens au soutien régional auprès de ces bénéficiaires et en rendant plus visibles les projets accompagnés. Entre 2017 et 2022, la Région a soutenu financièrement 702 thèses pour un montant de co-financement d'allocations de près de 39 millions d'euros. Il convient donc de valoriser cet effort pour informer les acteurs du territoire de ce vivier de compétences d'un très haut niveau d'expertise présent en région. En effet, le doctorat offre une formation approfondie et exigeante qui permet de disposer de compétences spécifiques qui méritent d'être mieux valorisées notamment pour nourrir la dynamique socio-économique régionale.

Le parcours doctoral est aussi au cœur des enjeux, tant de l'enseignement supérieur, de la recherche, que du transfert de technologie, en ce sens qu'il constitue un continuum important dans la recherche d'innovation et dans les perspectives de création de valeur.

### **Les actions possibles, sans exhaustive**

Les projets proposés pourront favoriser la promotion et l'encouragement de la poursuite d'études jusqu'en thèse, ainsi qu'encourager les initiatives des doctorants, particulièrement entrepreneuriales. Le suivi du devenir des doctorants et de leur insertion, constitue un point important de cette priorité.

La Région pourra aussi être à l'initiative d'actions en propre, notamment pour valoriser son soutien aux doctorants pour lesquels elle co-finance dans le cadre de projet de recherche la thèse, ou encore pour promouvoir auprès des entreprises le parcours doctoral.

### **III. La mise en œuvre du cadre d'actions**

Le cadre d'actions de la stratégie Enseignement Supérieur va se traduire par une mise en œuvre qui s'inscrit dans une ingénierie différente et par une animation plus collaborative dans la continuité de la méthodologie de son élaboration.

### **Une ingénierie et un suivi des projets différents pour plus de lisibilité et de cohérence.**

Pendant de nombreuses années, dans un souci d'équité nécessaire à l'amorçage de la fusion des Régions, et en dehors des cadres de soutien spécifiques tels le Contrat de Plan État-Région (CPER) ou encore les programmes FEDER<sup>15</sup> et FSE<sup>16</sup>, la modalité privilégiée

---

<sup>14</sup> Annexe 5 : Les doctorants

<sup>15</sup> FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

<sup>16</sup> FSE : Fonds Social Européen

pour soutenir l'enseignement supérieur est restée sous la forme d'un appel à projet annuel.

Aujourd'hui, au regard des évolutions du supérieur, il convient d'abandonner cette modalité. En effet, il est nécessaire de mettre en place un mode de soutien plus visible et priorisé, et ce dans l'optique d'accompagner des projets en cohérence plus forte avec la politique régionale. Le renforcement des stratégies partenariales permet aussi d'assurer un meilleur suivi des actions soutenues.

Dès lors, à travers un dialogue et des échanges préalables à organiser il sera possible de mettre en place une ingénierie dans l'instruction et dans le suivi des projets, plus resserrée et plus collaborative. Le partage en amont des stratégies (*exemple : schéma directeur, contrat d'objectif, de moyen et de performance - COMP, Schéma Locaux Recherche, Enseignement Supérieur et Innovation - SLESRI, convention territoriale d'exercice...*) rendra plus visible les leviers à mobiliser pour permettre un rayonnement plus important des actions et projets à soutenir.

L'objectif sous-jacent est bien de travailler à la cohérence globale du projet à la fois, avec son environnement, la stratégie de l'établissement porteur, les acteurs territoriaux et les partenaires tout en prévoyant une ingénierie financière privilégiant les co-financements.

De manière générale, les projets portant une ambition forte et structurante en termes de développement et de structuration de l'enseignement supérieur, les projets partenariaux notamment entre établissements et les projets à fort impact régional sont ceux principalement attendus.

### **Une animation renforcée et partenariale avec l'écosystème**

En écho à l'objectif stratégique d'organiser et piloter la communauté des acteurs de l'écosystème régional d'enseignement supérieur, il s'agira, au-delà du renforcement du dialogue bilatéral entre la Région et les porteurs de projets, d'animer ce cadre d'actions avec l'écosystème et les partenaires.

Cela se traduira notamment par la poursuite de l'information régulière devant la CREST du déploiement du cadre d'actions, mais aussi par le maintien des Groupes de travail issus de cette même CREST en lien avec les 4 priorités. L'idée étant de pouvoir partager dans cet espace les évolutions du contexte, les données nécessaires à l'appréhension des enjeux et des effets produits par les actions mises en place, mais aussi travailler collectivement à l'amélioration continue de nos dispositifs.

La Région pourra aussi, autant que de besoin initier des Groupes de travail spécifiques, notamment pour des actions qu'elle déclinerait en propre.

Pour suivre la mise en œuvre de son cadre d'actions, des indicateurs partagés sont associés à chaque priorité et objectif opérationnel.

**Après en avoir délibéré,**

**Le CONSEIL REGIONAL décide :**

**- d'APPROUVER** le cadre d'actions de la stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



**ALAIN ROUSSET**